



DEB 2024-3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20240319-2024-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

République Française  
Département de Vaucluse

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

---

Le 19 mars 2024 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 7  
Nombre de membres en exercice : 7  
Date de la convocation : 12/03/2024

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, CASADO ESCOBAR Sylvia, LINHARES Tiffanie et SEVIN Rolland.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia) et HEREDIA Justine (pouvoir donné à LAGUNA Elodie).

Secrétaire de séance : LAGUNA Elodie

**Objet : Compte de Gestion 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 du budget principal de la commune, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le Compte de Gestion 2023 correspond en tous points au Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune.

Le Maire entendu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**Approuve le Compte de Gestion 2023 du budget principal de la commune.**

**Dit que ce Compte de Gestion 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

**Pour : 7 | Contre : 0 | Abstention : 0**

**Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,**

**La Roque Alric,  
Le 20 mars 2024.**

**La secrétaire de séance,  
LAGUNA Elodie**



**Le Maire,  
LINHARES José**

